

## CCAS

### **Plan canicule 2018** du 01 juin au 31 août.

Toute personne âgée de plus de 65 ans, 60 ans en cas d'inaptitude au travail, ou les personnes souffrant d'un handicap, peuvent dès à présent, solliciter leur inscription dans le registre nominatif et confidentiel géré par le CCAS. Chaque inscrit bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données.

N'hésitez pas à informer, les personnes âgées, fragiles ou isolées que vous connaissez, de cette possibilité d'inscription. Vous pouvez également signaler en mairie ou au CCAS, les personnes qui vous semblent potentiellement fragiles.

En cas de déclenchement de plans d'alertes, le registre nominatif peut-être communiqué au Préfet, à sa demande.

Le Maire  
Président du CCAS  
Didier GESLIN

